

Groupe de travail trilatéral sur l'admission temporaire de l'ALENA, qui examine la mise en œuvre des dispositions relatives à l'admission temporaire, et collabore étroitement avec les responsables américains sur les questions bilatérales de séjour temporaire.

À l'heure actuelle, le Canada négocie plusieurs autres accords commerciaux régionaux et bilatéraux, notamment avec les pays de la Zone de libre-échange des Amériques, le Groupe des quatre de l'Amérique centrale et Singapour et ces accords pourraient contenir des dispositions sur les autorisations de séjour temporaire.

INVESTISSEMENT

Les ministres du Commerce des États membres de l'OMC n'ont pas réussi à s'entendre sur les modalités pour le lancement de négociations sur l'investissement dans le cadre de la Cinquième Conférence ministérielle de Cancun de septembre 2003. Le Canada reste persuadé que, pour les pays bénéficiaires, la circulation transfrontières de l'investissement dans un cadre convenu faciliterait les transferts de technologies et contribuerait à la croissance et au développement économiques. En effet, les investisseurs profiteraient du climat de certitude instauré par des règles renforcées sur la transparence et la non-discrimination.

POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

Le Canada demeure favorable à la mise en œuvre d'un cadre multilatéral sur la politique de la concurrence, même si aucun accord n'a été conclu à Cancun sur la poursuite des négociations. Il estime qu'un tel cadre permettra d'assurer que les gains tirés de la libéralisation des échanges et de l'investissement ne soient pas compromis par le comportement anticoncurrentiel de certains protagonistes privés. En établissant un ensemble cohérent de principes régissant de saines politiques sur la concurrence entre tous les membres, la mise en œuvre d'un accord multilatéral garantirait l'établissement d'un vrai contexte de concurrence et d'un climat plus transparent et plus prévisible propices au commerce et à l'investissement international. Un tel accord contribuerait également à réaliser un objectif important, soit le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement.

TRANSPARENCE DES MARCHÉS PUBLICS

Les ministres de l'OMC n'ont pas réussi à s'entendre sur le lancement de négociations sur la transparence des marchés publics à la Cinquième Conférence de septembre 2003 à Cancun. Le Canada considère toujours qu'il serait profitable de parvenir à un accord multilatéral sur cette question. Lors de la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001, les ministres représentant les États membres de l'OMC avaient répondu à une préoccupation essentielle pour les pays en développement en décidant qu'un accord sur la transparence ne restreindrait pas la possibilité pour les pays d'accorder des préférences aux fournisseurs et fournisseurs nationaux dans le cadre de marchés publics. Les pratiques de transparence en vigueur au Canada sont compatibles avec les éléments à l'étude à l'OMC. Pareil accord profiterait aux exportateurs de produits et de services qui souhaitent faire affaire avec les gouvernements ou agir comme sous-traitants des fournisseurs nationaux. En outre, il bénéficierait aux États membres en accroissant la valeur obtenue pour leurs dépenses d'approvisionnement, en améliorant l'infrastructure de gouvernance et en réduisant les risques de corruption.

MARCHÉS PUBLICS

Afin de profiter des grandes perspectives commerciales internationales que représentent les marchés publics, dont la valeur mondiale atteint des centaines de milliards de dollars par année, le Canada s'efforce de faire progresser la libéralisation de ce secteur à l'OMC. L'augmentation du nombre des secteurs visés et la réduction des obstacles discriminatoires aux États-Unis et sur d'autres marchés importants ouvriraient des débouchés considérables aux exportateurs canadiens. Pour multiplier ces débouchés, le Canada appuie diverses activités ayant pour but d'élargir et de renforcer les disciplines en matière de marchés publics et d'assurer la mise en œuvre efficace des engagements contractés.

Avec 27 autres pays, le Canada est signataire de l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP), qui forme la base d'une garantie d'accès, pour les fournisseurs canadiens, aux marchés des États-Unis, de l'Union européenne, du Japon et d'autres marchés clés. Le Canada poursuit ses efforts en vue d'élargir et de renforcer l'accès aux marchés dans le cadre de l'AMP. La